

faiblesse et contre la négligence ou l'irresponsabilité de ses protecteurs par droit du sang qui ne veulent ou ne peuvent pas comprendre le devoir qu'ils ont de nourrir son intelligence et son cœur de la manne de l'instruction, devoir corrélatif au droit du père de famille et non moins sacré que lui.

Si quelqu'un peut être privé de l'instruction la société a donc le devoir de la lui garantir en établissant des lois coercitives au nom de la morale.

Au point de vue économique la nécessité de l'instruction est aussi facile à démontrer.

L'Etat a un intérêt majeur à l'accroissement de la richesse nationale. Cette richesse nationale découle de la richesse individuelle dépendant elle-même de la plus ou moins grande capacité de production de chaque citoyen.

S'il se trouve quelqu'un dans cette enceinte parlementaire pour établir que dans ce siècle de progrès l'homme illettré n'est pas dans une condition inférieure à l'homme instruit pour produire et conserver le fruit de son travail j'admettrai bien volontiers que dans aucun cas l'Etat ne doit songer à imposer l'instruction.

Me serait-il permis de faire de nouveau un rapprochement assez saisissant au risque de blesser des oreilles trop délicates ?

mi
qu
su
ce
et

mi
da
ne
cla
ca
Ce
ma
ma
stru
req
rich
fou
agr

A
scol
elle
d'ac
aux
fron
que
soi
ront